

Décision concernant la quatrième question à l'ordre du jour: Rapport de la treizième Réunion régionale africaine (Addis-Abeba, 30 novembre-3 décembre 2015)

Le Conseil d'administration a prié le Directeur général:

a) d'attirer l'attention des mandants de l'OIT, et en particulier de ceux de la région africaine, sur la Déclaration d'Addis-Abeba figurant en annexe IV au document GB.326/INS/4 et à cette fin d'en communiquer le texte:

i) aux gouvernements de tous les Etats Membres et par leur intermédiaire aux organisations d'employeurs et de travailleurs nationales;

ii) aux organisations internationales officielles et non gouvernementales internationales concernées;

b) de tenir compte de la Déclaration d'Addis-Abeba dans l'exécution des programmes existants et l'élaboration des propositions de programme et de budget à venir.

(Document GB.326/INS/4, paragraphe 216.)